



Consultation sur l'encadrement minier de la ministre québécoise des Ressources naturelles et des Forêts

Document de facilitation à la participation des membres et des partenaires de la Coalition Québec meilleure mine

24 avril 2023

PRÉSENTATION

Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) regroupe une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 300 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis plus de 10 ans, la coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la *Loi sur les mines*, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que sur les positions du Québec concernant les filières minérales de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une quinzaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont neuf enquêtes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des mines du Québec.

INTRODUCTION

Le 17 février 2023, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Madame Maïté Blanchette Vézina, ainsi que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, ont annoncé conjointement le lancement de [consultations sur l'encadrement minier](#) par voie de communiqué de presse. Cette annonce a été [saluée positivement le jour même](#) par la Coalition Québec meilleure mine. Notre demande de moratoire sur l'octroi de nouveaux claims miniers pour éviter que la situation ne s'aggrave durant les consultations a toutefois été rejetée¹.

Il a fallu attendre le 6 avril 2023 pour que le gouvernement [communiqu](#)e les détails sur la consultation. En une ligne : le public est invité à soumettre ses commentaires du 24 avril au 19 mai de manière virtuelle.

Objectifs

Les informations les plus récentes du ministère identifient quatre objectifs à la consultation² :

- Favoriser le développement harmonieux de l'activité minière tout au long du cycle de vie d'un projet minier, allant de l'exploration, à l'exploitation et jusqu'à la phase de fermeture et de restauration
- Favoriser une meilleure conciliation des usages du territoire
- Favoriser l'acceptabilité sociale des activités minières
- Renouveler le dialogue avec les intervenantes et intervenants régionaux, les nations autochtones ainsi que les regroupements nationaux représentant les municipalités, les organismes de protection de l'environnement et l'industrie minière

Dates et modalités de participation

Les consultations se tiendront sur une durée de temps très courte - moins d'un mois - et presque exclusivement à distance. Malgré l'intention de prendre le pouls dans chacune des régions de la province, une seule rencontre en personne est prévue. Le ministère mise sur trois outils pour rejoindre la population de manière numérique. Afin de simplifier le tout, nous avons conçu un calendrier à la section suivante.

14 avril [à distance] - Atelier virtuel de consultation avec les communautés autochtones (sur invitation)

20 avril [en présentiel à Québec] - Atelier de concertation avec des organismes nationaux représentant les municipalités, les organismes de protection de l'environnement et l'industrie minière (sur invitation - la Coalition QMM sera présente, voir Annexe 1 pour la liste des présences confirmées)

Du 24 avril au 19 mai [à distance] - Participation du public de manière virtuelle sous trois formes :

- A) Remplir un [questionnaire en ligne](#)
- B) Déposer un [mémoire](#) (nous vous invitons à vous inspirer du [Modèle de mémoire de QMM](#))
- C) Du 4 au 18 mai, [tournée virtuelle des régions](#) (une rencontre par région - voir le calendrier à la section suivante pour la liste) ** [INSCRIPTIONS EN LIGNE AVANT LE 1er MAI](#) **

¹ Comme toutes les précédentes et suivantes en ce sens, cette demande de moratoire sur l'octroi de claims miniers additionnels a été rejetée par la ministre.

² Cabinet de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Communiqué de presse, [Développement harmonieux de l'activité minière - Québec présente les activités à venir dans le cadre des consultations sur l'encadrement minier](#), 6 avril 2023 [en ligne] ; Gouvernement du Québec, Consultation Québec, [Développement harmonieux de l'activité minière - Démarche participative](#), [en ligne].

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

	Présentation	Consultations	Dates butoirs	Actions QMM
Février	17 février : Annonce du lancement des consultations sur l'encadrement minier			17 février : Communiqué de presse concernant la consultation
Mars	17 mars : Interpellation de la ministre à l'Assemblée nationale			19 mars : Communiqué de presse en réaction à l'interpellation 21 mars : Demande d'abolir la préséance minière (art. 246 LAU)
Avril	Début avril : Publication du document de consultation	14 avril (Zoom) : Nations autochtones 20 avril, à Québec : Industrie, municipalités, groupes nationaux 24 avril : Début de la période de dépôt des mémoires et du questionnaire		17 avril : Doc. de préparation 20 avril : Présence à Québec
Mai		Tournée virtuelle des régions 4 mai, 18h30 : Bas-St-Laurent 4 mai, 18h30 : Capitale-Nationale 4 mai, 18h30 : Gaspésie-Îles-de-la-Mad. 4 mai, 18h30 : Saguenay-Lac-Saint-Jean 10 mai, 18h30 : Abitibi-Témiscamingue 10 mai, 18h30 : Chaudière-Appalaches 10 mai, 18h30 : Estrie 11 mai, 18h30 : Nord-du-Québec 15 mai, 18h30 : Lanaudière 15 mai, 18h30 : Laurentides 16 mai, 18h30 : Côte-Nord 16 mai, 18h30 : Outaouais 17 mai, 18h30 : Centre-du-Québec 17 mai, 18h30 : Mauricie 18 mai, 18h30 : Laval 18 mai, 18h30 : Montérégie 18 mai, 18h30 : Montréal	1er mai : Date limite inscription pour les ateliers régionaux virtuels 19 mai : Date limite pour le dépôt des mémoires ; Fin du questionnaire	19 mai : Dépôt d'un mémoire

COMMENTAIRES DE QMM AUX THÈMES MIS DE L'AVANT PAR LE MRNF

Tout au long de la Consultation, la Coalition QMM s'impliquera pour resserrer l'encadrement de l'ensemble du secteur minier en prenant pour assises nos quatre axes d'interventions :

1. Réduire à la source l'empreinte minérale et matérielle
2. Protéger l'environnement
3. Respecter les populations et aménagement équilibré du territoire
4. Appliquer le principe pollueur-payeur et obtenir justice fiscale

Les positions soumises font écho aux résultats du [sondage national Léger sur l'industrie minière \(2022\)](#) et sont également alignées avec les [5 principes pour que la transition ait meilleure mine \(2019\)](#) et les [3 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine \(lettre ouverte 2020\)](#).

Le tableau qui suit rassemble la liste des quatre thèmes et des 24 sous-thèmes et questions mis de l'avant par le MRNF dans le cadre de la Consultation. Pour chaque élément, nous avons indiqué des commentaires basés sur les positions de la Coalition QMM. Nous vous invitons grandement à vous en inspirer dans la rédaction de vos mémoires.

N'hésitez surtout pas à nous contacter pour vous soutenir dans la rédaction de vos mémoires (voir [Modèle de mémoire](#) et nos coordonnées à la section suivante).

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
1	Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière	1.1	Cohabitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)	<p>Les populations locales et régionales sont encore trop souvent mises à l'écart par la <i>Loi sur les mines</i> dans les décisions d'aménagement du territoire.</p> <p>Malgré certaines modifications apportées à la loi en 2013, la <i>Loi sur les mines</i> a toujours préséance sur nombre d'autres lois et politiques d'aménagement du territoire, tels que la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, les objectifs de conservation de la biodiversité du territoire, de même que le respect des droits inhérents, constitutionnels et internationaux des Nations autochtones.</p> <p>Les orientations gouvernementales du ministère des Affaires municipales pour définir les « Territoires incompatibles avec l'activité minière » (TIAM) demeurent insuffisantes pour protéger des milieux à haute valeur écologique, culturelle et économique. De plus, l'état actuel du droit expose autant le gouvernement du Québec – et par extension les contribuables – que les populations locales à des poursuites abusives de la part d'entreprises minières lors de tentatives de protection du territoire à des fins d'intérêt public.</p>
		1.2	Acceptabilité sociale	<p>Sans cadre ni critères définis clairement, la notion de l'acceptabilité sociale ne peut servir de prétexte pour que le gouvernement autorise des projets miniers.</p> <p>Dans le <i>statu quo</i>, l'acceptabilité sociale doit être reconnue comme un résultat, tel que décidé par la Cour d'appel dans l'affaire <i>Strateco</i>. Il est dès lors inacceptables que certaines compagnies minières, qui échouent manifestement à se faire accepter par les populations locales, dérogent à l'esprit de cette décision en prétextant que l'acceptabilité sociale serait plutôt un processus ou une notion « évolutive » qui peut être inversé à force d'insistance, de pressions, de lobbyisme et d'épuisement des mobilisations locales (Sayona Mining, Lomiko Metals, etc.).</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>Au lieu de s'en remettre au concept divisif de l'acceptabilité sociale qui favorise le clivage des populations locales, les décisions sur le sort des projets miniers doivent découler d'un cadre démocratique qui prenne comme origine le respect des plans d'aménagement du territoire par les instances élues de proximité.</p>
		1.3	Participation des parties prenantes et communications	<p>Les populations locales ne doivent pas simplement être consultées, mais elles doivent, pour leur permettre de prendre en charge leur avenir, prendre les décisions relatives à l'aménagement de leur territoire. Il ne s'agit donc pas simplement de notifier ou consulter les Nations autochtones et les municipalités avant tout projet minier.</p> <p>Il faut réformer le droit minier de manière à renverser la préséance en faveur des décisions prises par les populations locales. Cela va donc bien au-delà du droit d'être consulté et même du droit au consentement. Il s'agit du droit de décider de l'avenir du territoire pour le bénéfice des générations futures qui l'occupent.</p> <p>Ainsi, l'apport des populations locales ne se limite plus simplement à être consultées ou à participer aux projets miniers des compagnies qui cognent à leur porte. Il s'agit plutôt de reconnaître que les populations locales sont les gestionnaires de leurs projets d'avenir et c'est aux promoteurs miniers de demander à être consultés pour voir si leurs projets peuvent s'inclure dans le plan local.</p> <p>Afin d'être équilibré et cohérent, un tel renversement de la préséance minière devra compter sur l'établissement de cibles nationales en matière de protection du territoire qui pourront servir à administrer certaines situations litigieuses entre les intérêts locaux et les impératifs nationaux. Ces cibles nationales devront être applicables pour chaque région et non seulement pour l'ensemble de la province.</p>
		1.4	Comment peut-on prendre en compte à la fois le développement du potentiel minéral du Québec et les	<p>Cet objectif est inatteignable sans exiger le consentement des populations locales (municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activité</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
			autres utilisations du territoire?	<p>minière sur leur territoire, et même sans leur permettre d'être au cœur des décisions qui portent sur leur territoire. L'adoption de cibles nationales en matière de protection du territoire, applicables pour chaque région et non seulement pour l'ensemble de la province, pourra servir à administrer certaines situations litigieuses entre les intérêts locaux et les impératifs nationaux.</p> <p>Dans le secteur minier, l'objectif du développement minéral du Québec ne devrait pas être la priorité ultime, mais plutôt la réduction planifiée de l'empreinte minérale globale afin de limiter à la source les impacts industriels sur le climat, la biodiversité, l'eau et les autres utilisations économiques respectueuses du territoire.</p>
		1.5	Quelles actions prioritaires devraient prendre les municipalités, les MRC, le gouvernement du Québec, les citoyens et les entreprises minières pour obtenir une conciliation des usages et une structure de communication efficace entre toutes ces parties prenantes?	<p>La Coalition QMM soutient qu'il faut abroger la présence de la <i>Loi sur les mines</i> sur les autres lois et politiques d'aménagement du territoire afin qu'autant le gouvernement du Québec que les populations locales puissent protéger davantage de territoires à haute valeur écologique, culturelle et économique. Cela passe notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Abroger l'article 246 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ➤ Élargir la portée du mécanisme des « Territoires incompatibles à l'activité minière » (TIAM) et ses critères d'application afin qu'autant les municipalités que les Nations autochtones puissent protéger l'ensemble des milieux sensibles de leur territoire, tels que des milieux touristiques, de villégiature, des parcs régionaux, des sites culturels, des territoires agricoles, de même que des lacs, des cours d'eau, des milieux humides, des eskers et des sources d'eau potable ➤ Élargir l'application de l'article 82 de la <i>Loi sur les mines</i> afin que Québec puisse suspendre, révoquer et compenser les titulaires de claims miniers lors de conflits d'usages du territoire pour des fins « d'intérêt public », et non seulement « d'utilité publique » tel que définit actuellement, notamment pour la protection de

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>l'environnement et le respect des droits des Autochtones</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prioriser l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité du territoire (17% actuellement, bientôt 30% d'ici 2030) avec une représentativité dans toutes les provinces naturelles du Québec
		1.6	Comment faire bénéficier les communautés d'accueil des retombées de l'activité minière?	<p>La Coalition QMM soutient les demandes répétées des populations locales qui réclament un meilleur retour des redevances là où les ressources naturelles sont exploitées, plutôt que d'être uniquement versées dans un fonds provincial. Cependant, puisqu'elles sont tirées de l'exploitation de ressources non renouvelables, les redevances minières devraient servir à financer des projets et programmes dans le meilleur intérêt des générations futures.</p> <p>Les retombées - même économiques - de l'industrie minière ne doivent pas être uniquement considérées comme positives. Dans les trois principales régions dites minières, l'État doit intervenir pour diversifier l'économie locale qui repose beaucoup trop sur le secteur minier. Il faut également reconnaître que les inégalités sociales locales peuvent être exacerbées par une trop grande place laissée à l'industrie minière (inégalités socio-économiques engendrées notamment par d'importants écarts de salaires, accès aux logements, diminution de l'offre des services publics et privés, etc.).</p> <p>Les redevances et l'impôt des sociétés minières devraient être augmentés significativement. Cette mesure est soutenue par 80% des Québécois selon le sondage national Léger sur l'industrie minière (2022).</p> <p>Les commandites des sociétés minières dans les sphères culturelles, sociales et sportives devraient être régies. Au lieu de financer directement un projet en échange de visibilité, les sociétés minières devraient contribuer à un fond régional ou local qui pourrait ensuite décider d'attribuer ces fonds suivant les priorités réelles du milieu, et non celles de l'entreprise.</p>

	Thèmes proposés par le MRNF	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
2	Gouvernance et régime minier	2.7	Octroi des claims et des autres droits miniers	<p>Au minimum, le système québécois d'octroi des titres miniers doit être modifié afin de respecter les droits constitutionnels, inhérents et internationaux des Autochtones. Une réforme législative est nécessaire pour reconnaître leur droit d'être consultés et accommodés avant l'octroi des claims. Leur droit au consentement libre, préalable et éclairé avant l'émission de tout titre minier doit également être enchâssé dans cette réforme de la <i>Loi sur les mines</i>. Ces droits doivent être continus dans le temps et ne pas se limiter uniquement aux phases préalables à l'émission des droits miniers.</p> <p>Le gouvernement du Québec devrait plutôt viser l'établissement d'un système qui reconnaisse aux instances décisionnelles locales la pleine capacité d'opérer la planification et l'aménagement intégré de leur territoire, ce qui comprend le droit de refuser les activités minières en tout ou en partie sur l'ensemble de leurs territoires. L'adoption de cibles nationales en matière de protection du territoire, applicables pour chaque région et non seulement pour l'ensemble de la province, pourra servir à administrer certaines situations litigieuses entre les intérêts locaux et les impératifs nationaux.</p> <p>Dans un souci d'équité envers les populations vivant sur des territoires déjà assujettis à des droits miniers, il importe d'inclure dans la Loi sur les mines un mécanisme qui permette de procéder au retrait de claims miniers octroyés sans respecter la planification territoriale des communautés locales.</p>
		2.8	Rôle des instances et encadrement gouvernemental	<p>Historiquement, le ministère des Ressources naturelles a échoué à assurer la protection de l'environnement. Une réforme ambitieuse devrait transférer ses pouvoirs en matière d'environnement et d'aménagement du territoire à d'autres entités indépendantes de la vocation économique du MRNF.</p> <p>La plupart des cas de figure, comme en matière de restauration minière pour n'en nommer qu'un seul, pourraient être résolus en transférant les pouvoirs au</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>ministre de l'environnement, à condition de lui fournir la préséance administrative et le financement nécessaire à l'accomplissement de ces mandats additionnels.</p> <p>Par exemple, le pouvoir de retirer des titres miniers actuellement prévu à l'article 82 de la Loi sur les mines ne devrait pas reposer uniquement ni ultimement dans les mains de la ministre des Ressources naturelles. Au minimum, ce pouvoir devrait plutôt être confié au ministre de l'environnement. Cependant, les instances autochtones et municipales devraient également pouvoir s'en prévaloir.</p>
		2.9	Que proposez-vous pour améliorer le processus d'octroi des claims?	Voir sous-thème 2.7
		2.10	Comment répondre efficacement aux attentes et aux préoccupations du public lors des diverses phases des activités minières?	<p>Le public doit être informé le plus en amont possible de tout projet minier. Il serait inacceptable de ne pas abolir le droit des minières de ne pas informer les Nations autochtones, municipalités et propriétaires avant l'octroi des claims.</p> <p>Cependant, considérant l'existence de milliers de compagnies minières opérant des activités en parallèle à l'échelle du Québec, il devient vite épuisant pour le public de suivre l'avancement des travaux de tous les projets sur un territoire donné.</p> <p>C'est pourquoi le meilleur scénario consiste à inverser les rôles et imposer aux minières de suivre les décisions des populations locales en matière d'aménagement du territoire plutôt que de leur accorder une préséance souveraine.</p> <p>Les travaux d'exploration minière ne doivent plus être réalisés sans consultations publiques préalables et indépendantes des promoteurs.</p> <p>Tout projet d'exploitation minière ou d'augmentation des activités d'exploitation minière devrait dorénavant être assujéti à des consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>Les plans de restauration et de fermeture des sites miniers doivent être inclus dans les mandats d'enquête du BAPE.</p>
		2.11	<p>Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de gouvernance interne?</p>	<p>Les principales attentes de la Coalition QMM en matière de gouvernance sont dirigées directement vers les gouvernements et assemblées législatives plutôt qu'à l'attention des minières. Autrement dit, nous ne faisons pas confiance à l'autorégulation des minières et nous insistons pour un resserrement de l'encadrement des opérations, de la surveillance et des sanctions plutôt que d'encourager la déréglementation et une confiance aveugle envers les lois du marchés ou envers les diverses normes non contraignantes.</p> <p>La gouvernance interne des minières s'étend à l'ensemble de ses relations contractuelles. Elles doivent assumer l'imputabilité des impacts de leurs projets tout au long de leurs cycles de vie, en amont comme en aval. Le gouvernement devrait tenir un registre de la propriété des sociétés minières afin d'informer clairement le public sur les ramifications entre les filiales et les sociétés mères.</p> <p>Les minières devraient assurer une juste représentation de la diversité du public dans leurs postes décisionnels.</p>
		2.12	<p>Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de responsabilité sociale et environnementale?</p>	<p>Le discours marketing des entreprises minières doit être plus sévèrement encadré afin d'empêcher les minières de se présenter comme des solutions aux problèmes qu'elles engendrent. Par exemple, aucune compagnie minière ne devrait être autorisée à se présenter comme « verte », « durable », « net-zéro », « propre », « écologique » ou « responsable ». Aucune activité minière ne devrait être présentée comme une solution pour protéger l'environnement.</p> <p>De manière générale, se fier aveuglément à la notion de responsabilité sociale des entreprises est une impasse. Cette idée suppose que les sociétés minières placeraient les intérêts du public avant leurs intérêts privés, ce qui est incompatible avec la nature même du</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				capitalisme qui encourage les entreprises extractives à accroître sans cesse leurs profits et incidemment leurs impacts sur les populations locales et l'environnement.
		2.13	Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de communication et de relations avec le milieu?	<p>Les minières doivent cesser de prétendre qu'en achetant les services de firmes privées spécialisées dans les relations publiques, elles favorisent un environnement de consultation indépendant d'elles et libre de pression pour les populations locales. Ces entreprises travaillent pour avancer leurs propres fins et ce fait devrait être annoncé au public comme tel plutôt que d'entretenir ou même avancer une fausse perception d'indépendance.</p> <p>Le droit devrait être renforcé afin d'empêcher les minières d'intimider et de lancer des poursuites-bâillons contre des instances décisionnelles ou des individus. Le droit à la liberté d'expression du public de se prononcer sur les enjeux miniers devrait être renforcé. Les professionnels sont particulièrement exposés aux risques de plaintes déontologiques abusives par les minières.</p>
3	Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé	3.14	Encadrement gouvernemental en matière d'environnement	<p>La protection de l'environnement contre les impacts engendrés par les grandes activités industrielles doit être une priorité constante de tout gouvernement. Malgré des améliorations au cours des dernières décennies, des faiblesses majeures demeurent dans l'encadrement environnemental des activités minières au Québec, notamment pour la protection de l'eau, de l'air, de la biodiversité et de la santé des populations environnantes. On ne peut pas prétendre produire des minéraux « d'avenir » pour des technologies dites « vertes » ou « propres » avec des pratiques et des normes du passé, désuètes, qui ne garantissent pas la protection de l'environnement et des populations tout au long de la chaîne de production et d'utilisation des minéraux.</p> <p>Tel que mentionné précédemment, la totalité des pouvoirs et responsabilités de l'État en matière d'encadrement, de surveillance et de sanction des</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>activités minières devraient être transférés au Ministère de l'environnement.</p> <p>Il est urgent d'adopter le très attendu règlement environnemental propre au secteur minier et afférent à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>. L'encadrement des spécificités environnementales des sites miniers ne doit plus reposer principalement sur des directives et politiques comme c'est le cas actuellement.</p>
		3.15	Pratiques environnementales du secteur minier et innovation	<p>L'industrie minière opère sur le même mode depuis des siècles : optimiser l'exploitation pour augmenter la marge de profits tout en externalisant les coûts sociaux et environnementaux.</p> <p>L'innovation minière doit cesser d'être considérée comme la solution pour réduire l'impact environnemental du secteur minier et plus largement de l'ensemble de la société.</p> <p>La priorité doit être consacrée à la réduction de l'empreinte minérale à la source.</p>
		3.16	Restauration des sites miniers	<p>Les plans de restauration et de fermeture des sites miniers doivent être inclus dans le mandat du BAPE.</p> <p>Nous évaluons à plus de 2 milliards de dollars le passif environnemental attribuable à la restauration des sites miniers abandonnés, libérés ou actifs.</p> <p>Les montants attribués à la restauration des sites miniers à la charge de l'État devraient être augmentés de manière drastique. Les sommes risibles annuellement investies ne règlent en rien le problème qui risque plutôt de s'exacerber avec la complexification de l'entretien des sites dûs à l'écoulement du temps et aux pressions provoqués par la crise climatique.</p> <p>Le Québec devrait prioriser les investissements dans le secteurs de la restauration minière plutôt que dans l'exploration et l'exploitation minière. Avec des institutions de recherche universitaires spécialisées dans le secteur de la restauration minière, le Québec a</p>

	Thèmes proposés par le MNRF	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>le potentiel de se positionner comme un expert de pointe en la matière. Cette expertise devrait permettre au Québec de migrer d'une société basée sur l'exploitation des ressources naturelles à une société du XXI^e siècle qui tire sa richesse de la restauration de l'environnement.</p> <p>Le recours aux biotechnologies dans la restauration minière devrait être encadré de manière réglementaire plutôt qu'en se référant aux normes internationales non contraignantes afin d'éviter les risques de dérives liés à tout emploi d'organismes génétiquement modifiés et envahisseurs au sein d'écosystèmes locaux fragiles.</p>
		3.17	Quelle tendance observez-vous au niveau des pratiques environnementales du secteur minier québécois?	<p>Nous observons une tendance générale à l'augmentation de la présence et des impacts miniers.</p> <p>Ce constat est valable tant pour le nombre de claims émis, pour la taille des mines et des parcs à résidus, pour l'expansion vers de nouveaux sites non traditionnels, que pour le nombre de substances minérales recherchées.</p> <p>À moins d'actions pour inverser cette tendance, l'empreinte matérielle du Québec ne fera que s'accroître avec l'augmentation exponentielle de la demande en métaux et minéraux pour les technologies de transition énergétique (batteries, véhicules électriques, etc.).</p> <p>C'est pourquoi il importe de resserrer l'encadrement environnemental des activités minières.</p>
		3.18	Quels sont les aspects des pratiques minières qui gagneraient à être modernisés sur le plan environnemental? Comment?	<p>La Coalition QMM identifie comme priorité l'adoption d'un nouveau règlement/cadre environnemental pour le secteur minier, comme il en existe déjà pour d'autres secteurs industriels au Québec, notamment pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdire de déverser des déchets miniers dans tout lac, source d'eau potable et milieu de haute valeur écologique; - Appliquer les meilleures normes existantes, appuyées sur la science, visant la protection de

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>l'eau, de l'air, de la biodiversité et de la santé humaine;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la fréquence des inspections des sites miniers par l'État et la sévérité des pénalités lorsque les entreprises contreviennent aux normes; - Assujettir tout projet d'exploitation minière à une évaluation environnementale du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec; - S'assurer que le gouvernement respecte et applique les avis émis par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec; - Soutenir financièrement la participation des Nations autochtones et de la société civile aux processus d'évaluation environnementale.
		3.19	Quelles sont les composantes de l'environnement qui nécessiteraient une vigilance et une attention accrue dans le cadre de projets miniers?	<p>L'eau, l'air, la biodiversité et le climat les principales composantes environnementales qui requièrent une protection accrue.</p> <p>Cependant, une vigilance, une attention et une surveillance accrues sont nécessaires pour l'ensemble des opérations minières puisque actuellement, cette supervision est à proprement dit absente.</p> <p>Il importe de mettre un terme à l'autorégulation de l'industrie minière et d'investir massivement dans l'inspection par l'État des opérations minières, quitte à réduire le nombre de sites miniers en opération si le gouvernement n'est pas en mesure d'en assurer la surveillance.</p> <p>Cette implication attendue de l'État est valable durant l'ensemble du cycle minier, de l'exploration jusqu'à la restauration des sites miniers.</p>
4	Retombées des activités minières	3.20	Bénéfices pour le Québec et les régions d'accueil	Bon an, mal an, l'industrie minière génère environ 10 milliards de revenus annuels, investit de 1 à 3 milliards par année dans différents projets, crée 16 000 emplois directs et représente environ 1 à 3% du PIB du Québec.

	Thèmes proposés par le MNRF	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>En contrepartie, l'industrie reçoit des centaines de millions en aides directes et indirectes, en congés fiscaux, en coûts réduits pour l'énergie, en infrastructures et en soutien à la formation de la main-d'œuvre.</p> <p>À cela s'ajoutent des coûts sociaux et environnementaux difficilement comptabilisables, de même qu'un passif environnemental estimé à plus de 1.2 milliard pour nettoyer et sécuriser les quelque 400 sites miniers abandonnés à la charge de l'État québécois. Bien que les redevances et les garanties financières pour la restauration environnementale aient été améliorées en 2013, elles demeurent insuffisantes pour compenser l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux de l'industrie, de même que pour compenser l'épuisement des ressources minérales non renouvelables. Or, il y a actuellement un manque de transparence et il est impossible de savoir combien les minières paient en impôts sur leurs revenus. Nous craignons que des entreprises ne paient aucun impôt et que certaines aient recours à des échappatoires fiscaux, notamment en déduisant les redevances payées des revenus imposables qu'elles doivent verser au gouvernement.</p> <p>L'évaluation des bénéfices réels de l'industrie minière doit également considérer les pertes liées aux externalités négatives de ce secteur. Nous pensons notamment à la dégradation voire à la destruction de milieux naturels et de vie humaine, à la pollution, aux atteintes à la santé publique par la mise en circulation de contaminants et de métaux lourds dans l'air et dans l'eau, etc.</p> <p>Tel qu'indiqué précédemment (voir sous-thème 1.6), la Coalition QMM soutient les demandes répétées des populations locales qui réclament un meilleur retour des redevances là où les ressources naturelles sont exploitées, plutôt que d'être uniquement versées dans un fonds provincial. Cependant, puisqu'elles sont tirées de l'exploitation de ressources non renouvelables, les redevances minières devraient servir à financer des</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>projets et programmes dans le meilleur intérêt des générations futures.</p> <p>Les redevances et l'impôt des sociétés minières devraient être augmentés significativement. Cette mesure est soutenue par 75% des Québécois selon un sondage national Léger sur l'industrie minière (2022).</p>
		3.21	Contribution du secteur minier à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie	<p>Le gouvernement du Québec doit cesser de présenter le secteur minier comme une solution parfaite à la crise climatique. Les seules mines qui n'engendrent pas d'impacts pour le climat et l'environnement sont celles qui ne sont pas créées dans une société réellement engagée dans la voie de la sobriété énergétique et matérielle.</p> <p>Selon un sondage national Léger sur l'industrie minière (2022), plus de la moitié (54%) des Québécois pensent que « réduire l'extraction minière est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques ».</p> <p>C'est pourquoi nous estimons que l'objectif de la réforme du régime minier ne devrait pas être de « favoriser le développement minier harmonieux », mais plutôt de « réduire harmonieusement la place qu'occupe l'industrie minière » dans notre société.</p>
		3.22	Recyclage et économie circulaire	<p>Avec 32 tonnes par personne, le Québec et le Canada ont la plus forte empreinte matérielle de tous les pays du G20 et de l'OCDE, soit plus de deux fois l'empreinte des pays européens et de la moyenne mondiale. Selon le récent rapport sur l'Indice de la circularité de l'économie du Québec (2021), les résidus miniers (71.3 Mt / an) constituent la plus forte empreinte matérielle résiduelle du Québec, soit plus du quart (26%) de l'empreinte matérielle totale de la province (271 Mt / an), loin devant les émissions atmosphériques (21.2 Mt) et 12 fois les matières résiduelles rejetées dans les sites d'enfouissement (5.8 Mt / an). Ce rapport recommande d'augmenter la circularité de l'économie pour réduire de moitié l'empreinte matérielle du Québec à 16,6 tonnes par personne.</p>

	Thèmes proposés par le MNR	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
				<p>C'est pourquoi la Coalition QMM recommande d'adopter une cible de réduction de l'empreinte matérielle du Québec de 50% d'ici 2050, avec un plan et des cibles intérimaires à atteindre aux 5 ans, notamment en faisant passer la circularité de l'économie québécoise de 3.5% à 15%. Ces objectifs pourraient être atteints sans affecter la qualité de vie de la population, notamment en agissant pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les investissements dans le recyclage, la réutilisation et la circularité des minéraux, incluant les mines urbaines ; - Stopper les subventions publiques visant l'extraction des minéraux vierges; - Augmenter significativement les coûts à la tonne de déchets miniers produits et volumes d'eau utilisés; - Surtaxer les minéraux de luxe tels que l'or, l'argent, les diamants, etc. - Exiger des taux de récupération/recyclage des minéraux atteignant 95% d'ici 2030, incluant toutes les formes de batteries (modèle européen); - Adopter des cibles de réduction du nombre d'automobiles privées et prioriser des investissements massifs dans des transports collectifs accessibles, efficaces, abordables, voire gratuits, comme le font déjà plus de 100 municipalités à l'international. <p>Cependant, la priorisation du recyclage des métaux et minéraux ne doit pas se faire au coût de la santé publique ni de l'environnement. La totalité des usines de recyclage de métaux et minéraux - incluant la Fonderie Horne - doivent respecter un cadre réglementaire conforme aux normes internationales les plus strictes.</p>
		3.23	Quelle place peut ou doit prendre le secteur minier dans	En raison de ses impacts sur l'environnement, nous sommes d'avis que le gouvernement devrait limiter l'expansion du secteur plutôt que de chercher à l'accroître.

	Thèmes proposés par le MRNF	Sous-thèmes et questions proposés par le MRNF		Commentaires de la Coalition QMM
			le contexte actuel?	L'industrie minière doit répondre aux besoins de la population et non l'inverse. Les besoins de la population doivent être comptabilisés dans un contexte de diminution de l'empreinte de l'humanité sur l'environnement afin de rencontrer les appels à l'action des experts sur le climat.
		3.24	Quelle place devraient occuper les sources d'approvisionnement québécoises en minéraux critiques et stratégiques dans la transition énergétique?	<p>Contrairement à l'air, à l'eau et à la santé, les minéraux ne sont pas critiques pour la vie humaine.</p> <p>Les investissements publics dans la recherche et le développement de gisements pouvant dans quelques cas mener à l'exploitation de sources d'approvisionnement de minéraux critiques et stratégiques ne devraient pas être priorités avant les actions qui visent à résorber les problèmes à la source de la crise climatique, comme l'étalement urbain, les transports individuels - électrifiés ou non et la surconsommation d'énergie.</p> <p>Le vrai défi de notre époque n'est pas d'opérer une transition d'une économie propulsée aux hydrocarbures vers une économie minérale. Il s'agit plutôt d'atteindre une sobriété et une efficacité énergétiques de façon à ne pas extraire davantage de ressources que la planète n'est en mesure de nous offrir.</p>

COMMENTAIRES DE QMM SUR LES SUJETS ÉCARTÉS PAR LE MRNF

Le MRNF a répété à plusieurs reprises qu'il prendrait compte des commentaires portant sur tout sujet relatif au secteur minier. Il n'est donc pas nécessaire de se limiter aux thèmes, sous-thèmes et questions mis de l'avant par le gouvernement.

CONTACTEZ-NOUS POUR SOUTENIR VOTRE PARTICIPATION

Site web : www.quebecmeilleuremine.org

Rodrigue Turgeon, avocat Porte-parole, Coalition QMM MiningWatch Canada	Émile Brassard-Cloutier Analyste minier, Eau Secours	Marc Nantel Porte-parole du Revimat	Louis St-Hilaire Porte-parole, Coalition QLAIMS
rodrigue@miningwatch.ca 819-444-9226	emile@eausecours.org	Revimat (Facebook)	louis.st-hilaire@videotron.ca

MEMBRES DE LA COALITION QUÉBEC MEILLEURE MINE

Les membres actuels de la Coalition: Action boréale | Alternatives | Atelier d'écologie sociale du capitalisme avancé (UQAM) | Artistes pour la Paix | Associations canadienne et québécoise des médecins pour l'environnement (ACME) | Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) | Association pour la protection du lac Taureau (APLT) | Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) | Centrale des syndicats du Québec (CSQ) | Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE UQAM) | Comité citoyen du canton Arnaud (Sept-Îles) | Comité citoyen pour la protection de l'esker | Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL) | Coalition des Opposants à un Projet minier en Haute-Matawinie (COPH) | Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (CQLAIM) | Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs | Comité de vigilance de Malartic (quartier sud) | Conseil centrale CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec | Conseil central CSN des Laurentides | Conseil central CSN de l'Outaouais | Eau Secours | Écojustice | Écovigilance Baie-des-Chaleurs | Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs | Fondation Rivières | Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM | Groupe solidarité justice | Les AmiEs de la Terre du Québec | MiningWatch Canada | Minganie sans uranium | Mouvement Vert Mauricie | Nature Québec | Professionnels de la santé pour la survie mondiale | Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles | Regroupement pour la surveillance du nucléaire (CCNR) | Regroupement pour la Protection des Lacs de la Petite Nation (RPLPN) | Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue | Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) | Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) | Sept-Îles sans uranium | Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) | Société pour vaincre la pollution (SVP) | SOS GSLR | Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

Annexe 1 : Liste des présences à l'atelier des organismes nationaux du 20 avril 2023

Organismes membres de la Coalition QMM

1. **Coalition Québec meilleure mine**, Rodrigue Turgeon
2. **Nature Québec**, Emmanuelle Rancourt
3. **Coalition québécoise des lacs incompatibles à l'activité minière**, Louis St-Hilaire
4. **Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec**, Martin Vaillancourt
5. **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)**, Alice De Swarte

Autres organismes

6. **Association des directeurs généraux des municipalités du Québec**, Guy-Lin Beaudoin
7. **Syndicat représentant les travailleurs miniers (fédération de l'industrie manufacturière (CSN))**, Louis Bégin
8. **Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec)**, Myriam Bergeron
9. **Union des municipalités du Québec**, Phillippe Biuzzi
10. **Association des producteurs de tourbe horticole du Québec**, Stéphanie Boudreau
11. **Association de l'exploration minière du Québec**, Guy Bourgeois
12. **SIDEX**, Paul Carmel
13. **Fédération québécoise des municipalités**, François Constantin
14. **Fédération des chambres de commerce du Québec**, Laurent Corbeil
15. **Réseau québécois sur les eaux souterraines**, Anne-Marie Decelles
16. **Fédération des pourvoiries du Québec**, Dominic Dugré
17. **Regroupement des organismes de bassin versant du Québec**, Marc Fafard
18. **Centre universitaire de formation en environnement et D.D., Université de Sherbrooke**, Yves Fréchette
19. **SOQUEM**, Karole Gagnon
20. **Institut de recherche en mines et environnement (IRME-UQAT)**, Jovette Godbout
21. **Conseil Patronal de l'Environnement du Québec**, Hélène Lauzon
22. **Association minière du Québec**, Josée Méthot
23. **Société du plan Nord**, Ian Morissette
24. **Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC)**, Daniel Normandin
25. **Association des parcs régionaux du Québec**, Marie-Claude Provost